



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REGLEMENT LOCAL de PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Par arrêté « Planification FL-GL/2022/09_22 » du 27 septembre 2022, le Président d'Evreux Portes de Normandie (EPN) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'arrêt de projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

L'enquête se déroulera du **lundi 24 octobre 2022 à 9h00 au vendredi 25 novembre 2022 à 17h00**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à EPN-Hôtel d'Agglomération - 9, rue Voltaire, 27004 Evreux Cedex.

Par décision n° E22000060/76 en date du 24 août 2022, le Président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-François BARBANT (gestionnaire de pharmacie), commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés aux lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture :

- A l'Hôtel d'Agglomération d'EPN (siège de l'enquête)
- Dans les mairies des communes de MARCILLY s/ EURE, EVREUX, GRAVIGNY et SAINT-ANDRÉ-de-L'EURE

Les pièces du dossier, version numérique, sont consultables :

- sur le site <https://www.evreuxportesdenormandie.fr/2704-reglement-local-de-publicite-intercommunal.htm>
- via le site dédié (registre électronique) <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-evreux>
- depuis un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête à EPN

Ainsi chacun pourra prendre connaissance du dossier et :

- consigner par écrit ses observations sur les registres mis à disposition au siège d'EPN et dans les 74 mairies
- ou les adresser par écrit à : M. le Commissaire enquêteur - EPN - enquête publique RLPi - 9, rue Voltaire CS 40423 - 27004 Evreux
- ou encore les déposer via le registre électronique du site dédié, à l'adresse rlpi-evreux@mail.registre-numerique.fr

Toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables sur ce dernier.

Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public pour assurer des permanences aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux d'enquête publique	Dates et horaires des permanences
EVREUX / HOTEL D'AGGLOMÉRATION siège EPN 9, rue Voltaire	Mercredi 26 octobre 2022 / 14h00 à 17h00
MAIRIE de MARCILLY s/ EURE Route de Dreux	Mercredi 2 novembre 2022 / 9h00 à 12h00
MAIRIE D'EVREUX Place de Gaulle	Lundi 7 novembre 2022 / 14h00 à 17h00
MAIRIE DE GRAVIGNY Place Jean Champion	Lundi 14 novembre 2022 / 14h00 à 17h00
MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE Place Gambetta	Lundi 21 novembre 2022 / 14h00 à 17h00
EVREUX / HOTEL D'AGGLOMÉRATION siège EPN (clôture de l'enquête)	Vendredi 25 novembre 2022 / 14h00 à 17h00

Le rapport final et les conclusions seront adressées au Président du Tribunal Administratif et au Président d'EPN, tenus à disposition du public au siège de l'enquête, dans les 74 mairies du territoire et consultables sur le site internet d'EPN pendant une durée d'un an.

Cet avis, qui sera affiché au siège d'EPN et dans les mairies des 74 communes, fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le Département de l'Eure quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Il apparaîtra également sur les sites Internet :

<https://www.evreuxportesdenormandie.fr/2704-reglement-local-de-publicite-intercommunal.htm>
et

<https://www.registre-numerique.fr/rlpi-evreux>

A l'issue de l'enquête publique, et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Le Conseil communautaire d'EPN sera compétent pour approuver le projet d'élaboration du RLPi.